

- 3 MAI 2017

Bureau du Courrier

MAIRIE DE SAINT-MORILLON

1 Place de l'Église
33650 Saint-Morillon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 10

Votants : 17

Date de convocation : 21 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BENESSE, Maire.

Etaient présents : M. BENESSE, M. BERNASCONI, Mme BOURGADE, Mme CAIOLA, M. DELL'ORME, Mme FILLON, Mme GASCOIN, M. GOUVERNEUR, M. MONDOU, Mme PICHEVIN.

Etaient absents : M. BETHANCOURT (pouvoir à M. BENESSE), Mme BROUARD (pouvoir à Mme PICHEVIN), Mme HARRIS (pouvoir à M. GOUVERNEUR), M. HEINTZ (pouvoir à Mme BOURGADE), M. KEREVER, M. LAPEYRE (pouvoir à Mme CAIOLA), Mme PELISSIER (pouvoir à M. MONDOU), M. ROUAUX, Mme SECCO (pouvoir à Mme GASCOIN).

Secrétaire de séance : M. MONDOU

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS, CAVURNES ET CASES COLUMBARIUM DU CIMETIERE DE SAINT-MORILLON

Monsieur le Maire indique que la mise en place d'un columbarium au sein du cimetière de Saint-Morillon nécessite de délibérer sur la fixation des tarifs des cases de ce columbarium et qu'il en profite pour revoir la politique tarifaire des concessions, cavurnes et cases du columbarium du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

CONFIRME ne plus attribuer de concessions perpétuelles ;

FIXE les prix des concessions, cavurnes et cases du columbarium de la manière suivante :

TYPE	DUREE	M ²	PLACE	PRIX
Concessions Pleine Terre	30 ans	2 x 1 = 2 m ²	2 places en superposition	200 €
Concessions Pleine Terre	30 ans	2 x 2 = 4 m ²	4 places en superposition	400 €
Concessions caveau	30 ans	1,5 x 3 = 4,5 m ²	2 ou 3 places superposées	350 €

Concessions caveau	30 ans	2 x 3 = 6 m ²	4 ou 6 places superposées	450 €
Cavernes	30 ans	1 x 1 = 1 m ²	Plusieurs urnes jusqu'à 8	350 €
Cases columbarium	15 ans	2 ou 3 urnes de 16 cm environ	2 à 3 urnes selon dimension	250 €
Dispersoir				30 €
Dépositoire			Pour une urne ou un cercueil	20 € / mois du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois 40 € / mois du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} mois
Terrain commun	5 ans	2 x 1 = 2 m ²	Sans superposition	Reprise de concession

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2016-02-01, intitulée « FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES ».

*Transmis en 2 exemplaires
à la Préfecture de Bordeaux
le 03 / 05 / 2017*

*Fait en Mairie, les jours,
mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Jean-Michel BENESE**

